

Copie  
de  
Lettres

—  
Bureau  
des Livres

du 2<sup>0</sup>

1

du 7

Décembre

1940

au

N<sup>o</sup> 384

du

31 Décembre

1953

DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

ISION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

Monsieur le Chef de la Subdi-  
vision de la Comptabilité  
de la Voie et des Bâtiments  
de la Région NORD.

BL n° 1 : 3

Le compte d'ordre "Rectifications  
d'Inventaires" de votre Service comprenait,  
au 31 Décembre 1937, un crédit de  
Frs ..... 37.560.761,29  
que la Commission de Vérification des Comptes  
a rattaché aux Ressources d'Emprunt de l'ex-  
cice 1937.

Pour nous permettre de donner à ce  
redressement l'imputation qu'il convient, j'  
l'honneur de vous demander de bien vouloir  
nous faire connaître, dès que possible, la  
décomposition de la somme susvisée en :

Subventions de l'Etat;  
et Subventions locales.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

*Signé: Laguineur*

SERVICES FINANCIERS  
DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
TION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES  
BUREAU des LIVRES

Paris, le 9 Décembre 1940

Monsieur le Chef de la  
Subdivision des Comptes Divers

31. n°2

17

J'ai l'honneur de vous demander  
de bien vouloir faire passer dans les  
livres du Bureau des Comptes divers les  
écritures figurant aux Etats I et II  
 joints à la présente lettre.

Référence :

"Rectifications apportées par la Com-  
"mission de Vérification des comptes aux  
"écritures de l'Exercice 1937 de l'an-  
"cien Réseau du Nord d'après le rapport  
"provisoire N° 4496, du 16 Décembre 1939.

Le Chef du Bureau des Livres,

Signature: Pohui

CES FINANCIERS

SION CENTRALE Paris, le 20 Janvier 1941  
IMPATABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

REAU des LIVRES

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité de la Voie et  
des Bâtiments de la Région Nord

n° 3

1  
21

En réponse à votre lettre VBN / gc (S)  
du 17 courant, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir passer crédit à la Comptabilité Générale, sur le mois comptable de Décembre 1940, des 128.217<sup>f</sup>,24 faisant l'objet de votre précitée. Cette somme sera imputée par nos soins, au crédit du Chapitre V art. 9.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONIE

# COPIE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

PARIS, le 28 Janvier 1941

DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>ère</sup> Subdivision

Bureau

des Lignes

17, rue de Londres, 17

R. C. Seine N° 276-448 B

Tél. : Trinité 73-00

se Télégraphique : " RADIFIN Paris "

M. le Chef des Services  
Administratifs  
Direction Régionale de l'Est

F<sup>2</sup> n° 4 BL

*A rappeler en cas de réponse*  
Comme suite à la vérification des soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940 j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un relevé des différences constatées entre les chiffres figurant dans les livres de la Comptabilité Générale et ceux du bordereau que vous m'avez adressé le 17 Janvier 1941 à l'appui de votre lettre n° 102 G

Je vous serais obligé de vouloir bien :

-d'une part justifier cette différence

-d'autre part, s'il y a lieu, effectuer les redressements utiles pour établir la concordance entre vos écritures et celles de la Comptabilité Générale.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Signé : ALADENISE

# COPIE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

## SERVICES FINANCIERS

PARIS, le 28 Janvier 1941

DIVISION CENTRALE  
LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> - Subdivision

Bureau

des Lumières

17, rue de Londres, 17

R. C. Seine N° 276.448 B

Tél. : Trinité 73-00

Poste Télégraphique : " NADIRFIN Paris "

M. le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité du Service du  
Matériel et de la Crédit de la Région Est.

F<sup>2</sup> N° 5 BL

A rappeler en cas de réponse

Comme suite à la vérification des  
soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,  
un relevé des différences constatées  
entre les chiffres figurant dans les li-  
vres de la Comptabilité Générale et ceux du  
bordereau que vous m'avez adressé le 18  
Janvier 1941, à l'appui de votre  
lettre n° H6 G<sup>1</sup>.

Je vous serais obligé de vouloir  
bien :

-d'une part justifier ces diffé-  
rences.

-d'autre part, s'il y a lieu, effec-  
tuer les redressements utiles pour éta-  
blir la concordance entre vos écritures  
et celles de la Comptabilité Générale.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Signé : ALADENISE

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

SECTION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

# COPIE

Paris, le 30 Janvier 1941

F<sup>2</sup> n° 6 BL

Monsieur le Chef du Bureau  
de la Liquidation

21

Le pointage des soldes du compte d'établissement, au 31 juillet 1940, a révélé une différence de compensation de frs : 808.530,88 entre les comptes n°s 445 et 446.

Pour régulariser cette différence nous avons avions proposé de créditer le compte n° 446 à pareille somme par le débit du compte n° 445. Or, en procédant au pointage des soldes au 0 novembre 1940, nous constatons que le compte n° 446 a bien été crédité de la dite somme, sur le mois comptable de septembre, mais par le débit du compte n° 441. En conséquence, je vous prie de faire effectuer le redressement nécessaire à l'écoulement des comptes n°s 441 et 445 sur le mois comptable de décembre 1940.

Vous voudrez bien m'aviser dès que l'opération aura été faite dans vos écritures.

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

Sig<sup>n</sup>é : Pohier

# COPIE

OCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RVICES FINANCIERS

PARIS, le 30 Janvier 1941

DIVISION CENTRALE  
LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>re</sup> Subdivision

Bureau

des Livres

21  
30

17, rue de Londres, 17

R. C. Seine N° 276.448 B

Tél. : Trinité 73-00

Vers Télégraphique : " NADIRFIN Paris "

F<sup>2</sup> N° 7 BL

A rappeler en cas de réponse

M. le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité.

Service du Matériel et de la  
Traction - Région Nord

Comme suite à la vérification des  
soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,  
un relevé des différences constatées  
entre les chiffres figurant dans les li-  
vres de la Comptabilité Générale et ceux du  
bordereau que vous m'avez adressé le 16

Janvier 1941 à l'appui de votre  
lettre MT/Ngc A n° 4341

Je vous serais obligé de vouloir  
bien :

-d'une part justifier ces diffé-  
rences

-d'autre part, s'il y a lieu, effec-  
tuer les redressements utiles pour éta-  
blir la concordance entre vos écritures  
et celles de la Comptabilité Générale.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

signé : Gourvest

# COPIE

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

### SÉVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
A COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>ère</sup> Subdivision

Bureau

des Livres

PARIS, le 30 Janvier 1941

17, rue de Londres, 17

R. C. Seine N° 276.448 B

Tél. : Trinité 73-00

• Télégraphique : "NADIRFIN Paris"

F<sup>2</sup> N° 8 BL

M. le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
Service de la Voie et des Bâtiments  
• de la Région Est

*A rappeler en cas de réponse* comme suite à la vérification des soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940 j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un relevé des différences constatées entre les chiffres figurant dans les livres de la Comptabilité Générale et ceux du bordereau que vous m'avez adressé le 16 Janvier 1941 à l'appui de votre lettre

Je vous serais obligé de vouloir bien :

-d'une part justifier ces différences

-d'autre part, s'il y a lieu, effectuer les redressements utiles pour établir la concordance entre vos écritures et celles de la Comptabilité Générale.

/ Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

signé: Gourvest

**COPIE**  
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>er</sup> Subdivision

Bureau

des Livres

PARIS, le 31 Janvier 1941

21  
30

17, rue de Londres, 17

R. C. Seine N° 276.448 B

Tél. : Trinité 73-00  
code Télégraphique : "NABIRFIN Paris"

F<sup>2</sup> N° 9 BL

*A rappeler en cas de réponse*

M. le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité.  
Service de la Voie et des Bâtiments  
Région Sud-Ouest

comme suite à la vérification des  
soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,  
un relevé des différences constatées  
entre les chiffres figurant dans les li-  
vres de la Comptabilité Générale et ceux du  
bordereau que vous m'avez adressé le 24

Janvier 1941 à l'appui de votre  
lettre

Je vous serais obligé de vouloir  
bien :

-d'une part justifier cette diffé-  
rence

-d'autre part, s'il y a lieu, effec-  
tuer les redressements utiles pour éta-  
blir la concordance entre vos écritures  
et celles de la Comptabilité Générale.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

signé : Laguionie

# COPIE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHÉMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

PARIS, le 31 Janvier 1941

DIVISION CENTRALE  
à COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1<sup>me</sup> Subdivision

Bureau

des Lignes

24

17, rue de Londres, 17

R. C. Seine N° 376.448 B

Tél. : Trinité 73-00  
nos Télégraphique : "NADIRFIN Paris"

M. le Chef de la Subdivision  
du Contrôle des Recettes Marchandises

F<sup>2</sup> N° 10 BL

*A rappeler en cas de réponse*  
comme suite à la vérification des  
soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,  
un relevé des différences constatées  
entre les chiffres figurant dans les li-  
vres de la Comptabilité Générale et ceux du  
bordereau que vous m'avez adressé le 21  
Janvier 1941 à l'appui de votre  
lettre F<sup>2</sup> CRM/7 n° 1037/41

Je vous serais obligé de vouloir  
bien :

-d'une part justifier ces diffé-  
rences

-d'autre part, s'il y a lieu, effec-  
tuer les redressements utiles pour éta-  
blir la concordance entre vos écritures  
et celles de la Comptabilité Générale.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

*signé : Laguionie*

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

SECTION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

Paris, le 4 Février 1941

22

B.L. N° 11

Note pour le Secrétariat  
des Services Financiers

Raisons qui ont motivé l'arrivée tardive  
au Bureau, le 3 février 1941 des agents  
désignés ci-après :

M. Pohier : a pris le premier train à la  
gare d'Epinay-Villetaneuse à  
10h15 qui est arrivé à Paris  
à 11h20.

Brun : a pris son train habituel qui  
n'Est arrivé à Paris qu'à 11h45.

Roynette : les voyageurs n'étaient pas ad-  
mis à la gare de Montigny-Beau-  
champ faute de train.

ne Comte : est arrivée au Bureau à 12 h.  
Elle n'a pas pu prendre le train  
qui étais<sup>nt</sup> passé avant le sien  
à la gare de Houilles, tellement  
il était chargé.

l. Gendron : a pris le premier train à la  
gare d'Enghien qui est arrivé à  
Paris à 11h20.

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

Pohier

**COPIE**

**SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS**

**SERVICES FINANCIERS**

PARIS, le 3 février 1940

**DIVISION CENTRALE  
LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE**

jeu \* Subdivision

Bureau

les livres

30  
21

**17, rue de Londres, 17**

**R. C. Seine N° 276-448 B**

Tél. : **Trinité 73-00**

Télégraphique : **"RADIRFIN Paris"**

M. le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
Service de la Voie et des Bâtiments  
Région Sud-Est

**F<sup>2</sup> N° 10 BL**

*À rappeler en cas de réponse*  
Comme suite à la vérification des  
soldes des comptes arrêtés au 30 Novembre 1940,  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,  
un relevé des différences constatées  
entre les chiffres figurant dans les li-  
vres de la Comptabilité Générale et ceux du  
bordereau que vous m'avez adressé le 8  
Janvier 1940 à l'appui de votre  
lettre V. B. c/ 436.

Je vous serais obligé de vouloir  
bien :

-d'une part justifier ces diffé-  
rences

-d'autre part, s'il y a lieu, effec-  
tuer les redressements utiles pour éta-  
blir la concordance entre vos écritures  
et celles de la Comptabilité Générale.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures générales  
signé : Laguionie

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

SECTION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

2 B4 N° 13

Paris, le 4 Février 1941

Note pour Monsieur le Chef  
des Subdivisions de la  
Comptabilité Générale

1H

Dans le Bilan de la Compagnie du Nord au 31 décembre 1937, pris en charge par la S.N.C.F., figurait un compte d'ordre intitulé "Capital pour échange actions Lille-Béthune" frs..... 3.900.323,

Cette somme avait sa contrepartie exacte dans deux comptes d'actif, savoir :

- |                                                                       |            |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|
| a) Echange des actions Lille Béthune.....                             | 3.892.306, |
| b) Obligations à délivrer pour échange des actions Lille-Béthune..... | 8.016,     |

représentant :

le premier, la valeur d'émission des obligations remises aux porteurs d'actions Lille-Béthune qui se sont présentés pour échanger leurs titres (2 actions contre 3 obligatio

Le deuxième, la valeur d'émission des obligations qui n'ont pu être remises aux porteurs d'actions parce que certains d'entre eux ne possédaient qu'un titre et qu'ils n'ont pas voulu en acquérir un second pour leur permettre d'effectuer l'échange contractuel prévu dans le Traité du 6 mai 1876

La position des comptes ci-dessus, créés en 1906, n'a pas changée depuis cette date. Les porteurs qui n'ont pas échangé leurs actions sont donc atteints par la prescription depuis 1906.

En conséquence, rien ne s'oppose, à mon avis, que les comptes susvisés figurent actuellement dans les étatations à régler au Bureau de la Liquidation, soient solublement.

vers  
- 2-41  
: Madeleine

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONIE

Paris, le 10 février 1941

13  
31

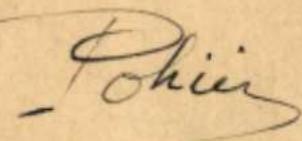
L.n°14

Note pour Monsieur le Chef  
des Subdivisions de la Comptabilité  
Générale;

Au cours d'une visite que j'ai faite à Courcelles-Ceinture dans les locaux réservés au classement des archives de l'ex-Comptabilité spéciale de la Région Nord j'ai constaté que l'eau de pluie pénétrait dans ce bâtiment par des fissures existant à la toiture. Les registres comptables qui sont rangés dans cette partie du local ont été un peu avariés. Il conviendrait de faire effectuer au plus tôt, les travaux de réfection qui s'imposent pour obvier à cet état de choses.

Par ailleurs, la serrure de la grille d'entrée qui donne accès à ce bâtiment, boulevard Berthier, ne ferme plus qu'à un seul tour et avec difficulté. Il faudrait également la réparer.

Le Chef de bureau des Livres,

  
Pochin

18. Février 41

F 2 B.L.N°15

19

Monsieur le Secrétaire Général  
de la Compagnie  
du Chemin de Fer du Nord

J'ai l'honneur de vous donner mon  
accord sur le décompte présenté dans votre  
lettre D a n° 98 du 20 Janvier 1941 con-  
cernant la révision du calcul du prélève-  
ment de 10% sur les jetons de présence pa-  
yés aux Administrateurs de votre Compagnie  
en 1935, 1936 et 1937.

Je vous prie, en conséquence, de don-  
ner crédit à la S.N.C.F., dans votre compte  
d'opérations diverses, de la somme nette  
de frs 5.790,80 faisant l'objet de votre  
précitée.

Le Chef de la Direction Centrale  
de la Compagnie Générale  
signé: J. Metras

Paris, le 20 Février 1941

B.L. N° 16

Monsieur le Comtrôleur Principal  
des Bâtiments de la Région Nord

120, rue des Pyrénées  
Paris (XX<sup>e</sup>)

J'ai l'honneur de vous signaler que, dans le local réservé au classement des archives de l'ex-Comptabilité spéciale de la Région Nord sis à Courcelles Ceinture, il existe des fissures dans la toiture par lesquelles pénètre l'eau de pluie. Je vous prie, en conséquence, de faire effectuer le plus tôt possible, les travaux de réfection qui s'imposent.

Par ailleurs, la serrure de la grille d'entrée qui donne accès à ce bâtiment (boulevard Berthier) ne ferme plus qu'à un seul tour et avec difficulté. Il conviendrait également de la réparer.

Vous voudrez bien m'aviser de la date que vous serez donnée à l'exécution de ces travaux.

Ague: Gladouine

DES FINANCIERS

SON CENTRALE

PTABILITÉ GÉNÉRALE

ES ÉCRITURES GÉNÉRALES

SAU des LIVRES

PARIS, le 5 MARS 1941

2  
21

Monsieur le Chef

de la Subdivision des  
Comptes divers,

N° 17

Monsieur Rendu, Inspecteur général des Finances, Chef de la Mission du Contrôle Financier des Chemins de fer a donné son accord verbal, hier, pour le report aux Rettes d'Exploitation de 1937 du solde irrécouvrable de la Coopérative d'Aulnay-sous-Bois s'élevant à francs 12.166,97.

Je vous prie en conséquence, de réditer <sup>œuvres</sup> votre compte N° 4444 "Avances à diverses ~~œuvres~~ sociales d'agents" de la somme préitée par le débit du compte N° 5017 "Recifications sur les comptes des Exercices 1937 et antérieurs § Nord."

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

*Lugoniue*

VICES FINANCIERS

Paris, le 6 mars 1941

VISION CENTRALE

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

DE DES ÉCHANGES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

BL. N° 18

La Note intérieure du 5 mars 1941  
ne peut intéresser que M. REYMOND, Em-  
ployé principal au Bureau des Livres,  
actuellement en congé de maladie.

Cet agent remplira le questionnai-  
re visé dans la note précitée, dès  
qu'il aura repris son service.

CHIEF DU BUREAU DES LIVRES

signé : Pollier

27 Mars 41

41

la Subdivision

des Services

Monsieur le Secrétaire Général  
de la Compagnie du Chemin de Fer du NORD

15  
20 Cour le Secrétaire 3, rue Chauchat

F2 B.L.19 Général de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord à PARIS

3, rue Chauchat à PARIS

concernant, entre le

à votre Service

Le rapport du Domaine Public de la Compagnie du Nord, à la Compagnie de Guise au Catelet sont remboursables par l'inscription, au débit du compte courant de cette dernière, d'une annuité constante de Frances 71.071,76.

indiqué à l'état ci-joint à vos ressources

Jusqu'en 1915, le solde créditeur du compte courant de la dite Compagnie étant supérieur à l'annuité, il en était débité par le crédit de "Participations financières" pour la part amortissement comprise dans l'annuité et par le crédit des Recettes d'Exploitation "Produits de placements de fonds" pour la part intérêts.

nos livres au 1<sup>er</sup> Janvier 1940. De 1916 à 1936 inclus, la situation financière de la Compagnie de Guise au Catelet s'étant modifiée, le solde de son compte courant avec la Compagnie du Nord est devenu nettement débiteur. Les annuités échéant dans la période considérée ont été portées au débit du compte courant susvisé avec contre partie au crédit d'un compte de Réserve du Domaine Privé intitulé : "Produits à recouvrer sur les Petites Compagnies".

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien donner crédit à la S.N.C.F. de la somme de Fr. 1.045.707,82 représentant l'ensemble des opérations qui ont été inscrites à ce compte de Réserve conservé à tort par votre Compagnie.

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale

composition, par moyen de billets, du solde  
de frais de confection restant à appliquer  
au 31 Décembre 1940.

27 Mars 41

yp 1920: 25 <sup>19</sup> 500 frs ..... 19.220,95  
45 - 1000 frs ..... 16.224,78  
= Monsieur le Secrétaire  
55 - 100 Général de la Compagnie du Chemin  
65 - de Fer du Nord 26.755,66  
25 1920 - 1 3, rue Chauchat à PARIS.  
55 1920 - 5000 frs ..... 138,09

Le rapport n° 4496 de la Commission  
de Vérification des Comptes modifie, comme  
indiqué à l'état ci-joint, les ressources  
d'établissement du réseau du Nord.

Le total des rectifications, qui, 78  
s'élève à frs 202.598,78, a été passé dans  
nos livres sur mois comptable de Décembre  
1940.

Le Chef des Subdivisions  
Série I  
Série II

Signe: Orladenne

2.129,66

Net ..... 200.598,78

Etat des Ressources  
épendant en Décembre 1940.

SS.

S. N. C. F.

Paris, le 24 Juillet 1941

ICES FINANCIERS

ision Centrale  
de la  
abilité Générale

Subdivision  
ritures Générales

éau des Livres

2 B.L. N° 21

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité du (Tous Services,  
Toutes Régions)

.....( Voir au verso) .....

En vue de s'assurer de la concordance, entre le  
solde des comptes dont la tenue incombe à votre Service  
et les écritures passées par la Comptabilité Générale,  
je vous serais obligé de me faire parvenir, dès l'arrê-  
té des écritures du mois de *Novembre 41*, un relevé à  
fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts  
dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouille-  
ment mensuel des opérations comptables", devra compren-  
dre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale,

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé: *LAGUIONIE*

.....

M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité 24/  
du Contrôle des Recettes S.N.C.F.  
d° (Groupement G.L.)

M. le Chef du Service des Retraites 24/

M. le Chef de la Caisse de Prévoyance SNCF. 24/  
d° de Maladie A.L. et G.L. 24/

M. le Chef de la Division des Combustibles

M. le Chef de la Subdivision des COMPTES DIVERS 24/  
d° du MANDATEMENT 24/

M. le Chef du BUREAU CENTRAL 24/  
d° BUREAU de la LIQUIDATION 6/24/

M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité  
du Service :

Explm.	} Est Matiel	Est
		Nord
		Ouest
Vie		S.O. S.E.

Ex	M.T.	V.B
E 33.	5 - 30	8 - 30
N 33	7 - 30	3 - 30
O 33	30 -	30 -
S 33	30 -	9 - 30
SE 33	30	12/30

VICES FINANCIERS

VISION CENTRALE

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

S. DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

**COPIE**

Paris, le 31 juillet 1941

11  
27

3.L. N° 22

Application de la Note F2 AG n° 82  
(Défense passive)  
du Secrétariat des Services Financiers  
en date du 30 juillet 1941

Remplacement des papiers opaques qui avaient  
été collés aux fenêtres et persiennes donnant sur la  
Rue de Londres.

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

de la Subdivision  
Écritures Générales  
géné : LAGUIONIE

*Pohy*

VICES FINANCIERS

VISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU DES LIVRES

3.L. N° 23

Paris, le 2 Août 1941

28

Monsieur le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales

Comme suite à la lettre P 2/AG n° 84 du 31 juillet  
de Monsieur le Chef des Subdivisions de la Compta-  
bilité Générale, j'ai l'honneur de vous informer que:

- a) nous disposons, pour le Bureau des Livres,  
de 2 lances d'incendie placées, l'une, entre  
les 2 portes d'entrée du local n° 12 donnant  
au 49 Rue de Londres et l'autre, dans le couloir  
conduisant aux archives du Bureau Central  
(locaux Nos 16, 17 et 18) et aux W.C.
- b) nous n'avons pas de sas ni d'extincteur contre  
l'incendie.

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

signé: Pothier

SS.

S. N. C. F.

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale  
de la  
Comptabilité Générale

Subdivision  
d'écritures Générales

Relevé des Livres

2 B.L. N° 24

PARIS, le 22 Décembre 1941

MINUTE

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité du (Tous Services,  
Toutes Régions) (1)

En vue de s'assurer de la concordance, entre le  
solde des comptes dont la tenue incombe à votre Service  
et les écritures passées par la Comptabilité Générale,  
je vous serais obligé de me faire parvenir, dès l'arrê-  
té des écritures du mois de NOVEMBRE, un relevé à  
fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts  
dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouille-  
ment mensuel des opérations comptables", devra compren-  
dre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale,

- 1) Contrôle des Recettes SNCF. - 21/30  
Contrôle des Recettes Marchandises GL. 10/10  
M. le Chef du Service des Retraites 21/34  
M. le Directeur de la Caisse de Prévoyance S.N.C.F. 21/34  
M. l'Inspecteur Divisionnaire chargé de la Caisse de Maladie AL et GL. 21/34  
M. le Directeur du Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés (Secrétariat  
des A.C.M.) Lettre du 30/12/41 - 34 (Division des Combustibles)  
M. le Directeur du Service des Approvisionnements Commandes et Marchés  
M. le Chef de la Subdivision des COMPTES DIVERS 21/25 (Division de l'Energie électrique)  
M. le Chef de la Subdivision du MANDATEMENT 21/37  
M. le Chef du BUREAU CENTRAL 21/37  
M. le Chef du Bureau de la LIQUIDATION } téléphoné le 22.12.41. 21/22

VICES FINANCIERS

VISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

L n°: 25

24  
26

Paris, le 22 Janvier 1942

Monsieur le Chef de la Subdivision  
des COMPTES DIVERS

Le compte n° 4445 "Avances ordinaires sur traitements  
S.N.C.F." tenu par le Bureau des Comptes-Courants,  
montre un solde créditeur en augmentation constante (Fin  
d'année 1939 : 171 818,51; fin Novembre 1941: 268 486,3).

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire  
étre les raisons de la position anormale de ce compte  
que les mesures qu'il y aurait lieu de prendre en  
son apurement.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales,

Signé: LAGUIONIE

ICES FINANCIERS

ISION CENTRALE

MPTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

BUREAU des LIVRES

# COPIE

PARIS, le 16 février 1942

Monsieur le Chef de la Subdivision  
des COMPTES DIVERS

IL n° 26

25  
34

J'ai l'honneur de vous confirmer ma note en date  
2 janvier dernier, ainsi conçue:

" Le compte n° 4445 "Avances ordinaires sur traî-  
nts d'agents S.N.C.F." tenu par le Bureau des Comptes  
ants, présente un solde Créditeur en augmentation  
tante (Fin Décembre 1939 : 171 818,51; Fin Novembre  
: 268 486,30).

" Je vous serais obligé de vouloir bien me faire  
faître les raisons de la position anormale de ce  
pte ainsi que les mesures qu'il y aurait lieu de  
adre en vue de son apurement."

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONIE

13-4 SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE

DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

DE LA SUBDIVISION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

DE LA SUBDIVISION DES LIVRES

n° 27

PARIS, le 16 Mars 1942

22  
41

Monsieur le Directeur des Services Financiers  
(Secrétariat)

Votre note F° n° 817 P2 du 14 courant.

Ci-joint récépissé de la somme de 42 francs versée  
par M. ONDE au compte courant postal de la  
banque SUD-EST (mandat n° 806).

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Sigle : LAGUIONIE

B 12-3

N. C. F.

es Financiers  
crétariat

N° 817 P2

Répondre par  
note F 2 Bl n° 27  
du 16/3/42

Paris, le 14 MAR 1942

Monsieur le Chef de la Division  
Centrale de la Comptabilité Générale

Suite à votre retourne du 10 courant relatif à l'irrégularité en matière de facilités de circulation commise par le fils de MONDE, Fernand, Employé principal à la Subdivision des Ecritures Générales.

Je vous prie de bien vouloir inviter cet agent à verser au compte courant postal de la Région du Sud-Est, à l'aide du mandat-carte ci-joint, la somme de 42 frs dont il se trouve éditable envers la S.N.C.F.

Le récépissé d'envoi devra m'être adressé pour être joint au dossier de cette affaire

Le Directeur des Services Financiers,

*C. G. L.*

PARIS, le 18 MAI 1942

23

Monsieur le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales

F2 BL n° 28

L'examen des situations mensuelles des recettes et des  
mises d'exploitation nous amène à constater que les  
dées de l'Exploitation des Régions de l'Est et du Nord  
sont au crédit du Chapitre II des dépenses, art. 14,  
montant des retenues effectuées sur la solde des agents  
· fourniture d'habillement.

Ceci permet de supposer que la part des dépenses d'ha-  
bilement laissée à la charge des agents a été également  
atée au même article.

Cette façon de procéder paraît anormale et il serait,  
ble-t-il, plus logique que les opérations de cette  
ure aillent au compte figurant à la balance générale  
s le n° 4432 et intitulé "Dépenses d'habillement, de  
etterie et divers, à récupérer".

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

Signé : THIÉBAULT

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES  
Signé : THIÉBAULT

LE CHEF DU BUREAU DES LIVRES

Signé : THIÉBAULT

ICES FINANCIERS

SION CENTRALE

Paris, le 7 AOUT 1942

COMPATIBILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

TEAU des LIVRES

(1)

B. L. N° 30

Monsieur le Chef

Situation des Recettes et Dépenses d'Exploitation.

Je vous serais obligé de vouloir bien, à l'avenir,  
me faire parvenir au Bureau des Livres, sous la référence de la  
correspondance, les situations adressées jusqu'à présent au  
Bureau de la Liquidation.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale.

Signé: LAGUIONIE

24/33  
Chef des Subdivisions de la Comptabilité  
et du Contrôle des Recettes

Chef de la Division du Service Général  
de l'Exploitation  
(Toutes Régions)

Chef de la Subdivision de la Comptabilité  
du Service du Matériel et de la Traction  
(Toutes Régions)

Chef de la Subdivision de la Comptabilité  
du Service de la Voie et des Bâtiments  
(Toutes Régions)

D.G.

Paris, le 20 AOUT 1942

N.C.F.

S FINANCIERS

31 BL

14

Monsieur le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

L'examen des situations des Recettes et Dépenses d'exploitation nous fait constater que les Services M.T. utilisent l'article 21 du Chapitre III pour des imputations non prévues à la nomenclature. Il sert de compte dépotoir. Les Services paraissent surpris quand nous demandons des explications.

Exemple. - Quand la prime de gestion de 1940 a été payée sur feuille de soldé en 1941 les Services ont débité les différents articles de personnel. En contre-partie le Bureau Liq. leur a passé leur part de crédit de la prime en demandant l'application proportionnelle aux comptes débités.

Je ne sais comment M.T. Nord a fait l'application de la prime payée mais il a imputé en totalité, en 1941 le crédit passé par Liq. à son compte "Opérations à régler".

en 1942, ce crédit le gêne et il l'apure par crédit global pris à l'article 21.

D'où les résultats de 1941 sont faux  
- - - de 1942 seront faux.

Faut-il demander l'annulation de cette écriture par report à Comptabilité Générale (Liquidation) qui l'appliquera à Rectification des comptes de l'exercice 1941 ?

Il est vraisemblable que M.T. Nord répètera cette opération pour la prime payée en 1942 ; j'attirerai son attention sur ce point quand il sera crédité de sa part de prime.

Il serait utile que les inspecteurs, lors de leurs vérifications, examinent de près les imputations que les Services font à cet article.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales

Signé: LAGUIONIE

ICES FINANCIERS

PARIS, le 9 octobre 1942

ISIION CENTRALE

MEILLEURE GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

REAU en LIVRES

30  
33

*COPIE*

32 B.10

Monsieur le Chef  
de la Subdivision de la Comptabilité  
du Service du Matériel et Traction  
Région du Sud-Est  
de l'Ouest  
de l'Est

La demande du Service Central du Matériel  
de dépenses à suivre, annexé à la situation  
dépenses d'exploitation affranchies au  
francs, sera, à compter de celui de  
l'Est, additionné et comportera tous les  
et paragraphes du Chapitre III.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

*Signé : LAGUIONIE*

Un filigrane -  
au Secr. du W  
texte complété et  
timbré.

S.N.C.F.

Paris, le 2 décembre 1942

ICES FINANCIERS

ision Centrale  
de la  
abilité Générale

BL N° 33

Monsieur le Chef des Subdivisions de la  
Comptabilité et du Contrôle des Recettes,  
Monsieur le Chef du Bureau de la Liquidation  
Monsieur le Chef de la Subdivision  
de Comptabilité des Services, M.T. et V.B.  
Monsieur le Chef de la 3<sup>e</sup> Section du  
Service de l'Exploitation  
(toutes Régions)

L'examen des situations mensuelles des Recettes et des Dépenses d'exploitation fait apparaître, entre les sommes cumulées qui y figurent et les chiffres comptables correspondants, des différences qui, à certains articles, atteignent plusieurs milliers de francs.

Ces différences proviennent de ce que les sommes cumulées portées sur les situations sont obtenues en arrondissement <sup>arr</sup> séparément les chiffres mensuels comme dans l'exemple suivant :

	Solde à la fin du mois M - 1	Mouvements du mois M	Solde à la fin du mois M
Chiffres comptables	907.422,2	56.391,5	963.813,7
Chiffres de la situation	907.	56.	963.

soit une différence de 1.000 F à la fin du mois M.

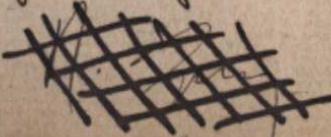
En vue d'obtenir des résultats concordants, les sommes mensuelles portées sur les situations devront, à l'avenir être obtenues, pour chaque compte, par différence entre les sommes cumulées préalablement arrondies, ainsi qu'il est montré dans l'exemple suivant :

	Solde à la fin du mois M - 1	Mouvements du mois M	Solde à la fin du mois M
Chiffres comptables	907.422,2	56.391,5	963.813,7
Chiffres de la situation	907.	57-	964.

Il est rappelé que les relevés des dépenses à suivre par les différents Services Centraux doivent être adressés à la Comptabilité Générale (Bureau des Livres) à l'appui des situations susvisées et, par conséquent, ne pas faire l'objet d'envois directs à ces Services.

Le Chef des Subdivisions de la Comptabilité Générale,

Signe: Laguionie



SS.  
S. N. C. F.

VICES FINANCIERS

vision Centrale  
de la  
tabilité Générale

Subdivision  
critures Générales

reau des Livres

72 B. L. N° 34

de la 3<sup>e</sup> Section du  
Général.

le l'Exploitation de

igion Est 30-

Nord 30-

Ouest 30-

Sud-Est 30-

Sud-Ouest 30-

de la Subdivision  
comptabilité du  
du Matériel et de  
chim de la Région

Est - 33 - 37

Nord - 33 - 37

Ouest - 33 - 36

Sud-Est - 33 - 37

Sud-Ouest - 33 - 37

de la Subdivision  
comptabilité des  
de la Voie et des  
mots de la Région

Est - 33 - 39

Nord - 33 - 35

Ouest - 33 - 39

Sud-Est - 33 - 39

Sud-Ouest - 33 - 39

de la Subdivision des Comptes Ménages

de la Subdivision de la Comptabilité des Recettes SNCF et GL - 33 - 39

des recettes accorderandes GL

Directeur de la Caisse de l'Épargne SNCF - 24 - 39

Directeur Divisionnaire chargé de la Caisse de Maladie AL et GL - 24 - 39

Directeur du Service des Approvisionnements (Sécrétariat des Approvisionnements) - 24 - 39

Ref du Service des Retraites - 24 - 39

Ref de la Division Centrale des Finances - 39 -

Ref de la Subdivision des Comptes Ménages - 26 - 39

Ref de la Subdivision du Mandatement - 24 - 39

Ref du Bureau Central 3 avisés verbalement 24 - 39  
Ref du Bureau de la Liquidation - la 1942 - 33 - 39

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité du

En vue de s'assurer de la concordance, entre le  
solde des comptes dont la tenue incombe à votre Service  
et les écritures passées par la Comptabilité Générale,  
je vous serais obligé de me faire parvenir, dès l'arrê-  
té des écritures du mois de Novembre, un relevé à  
fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts  
dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouille-  
ment mensuel des opérations comptables", devra compren-  
dre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale,

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

VICES FINANCIERS

ISION CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

UREAU des LIVRES

L. n° 35

# COPIE

Paris, le 17 décembre 1942

Monsieur le Chef de la  
Subdivision de la Comptabilité du  
Service de la Voie et des Bâtiments  
de la Région du NORD

~~34~~  
~~39~~

L'examen de la situation d'exploitation d'Octobre a montré qu'un crédit de 9 M 837 avait été passé au Chapitre IV art. 47 § 4.

Je vous serais obligé de me faire connaître:

- 1°) Le compte de contre-partie
- 2°) A quoi se rapporte cette écriture
- 3°) En vertu de quelle instruction a-t-elle été passée
- 4°) Quelle a été l'écriture passée à l'origine.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé: LAGUIONIE

VICES FINANCIERS  
ISION CENTRALE  
ITABILITÉ GÉNÉRALE  
DES FORTURES GÉNÉRALES  
TREAU des LIVRES

PARIS, le 15 MARS 1943

COPIE

2 CH<sup>e</sup>2 n<sup>o</sup> 36

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
du Service du Matériel et Traction  
Région de l'UEST

34

39

Je vous serais très obligé de vouloir bien  
faire adresser de toute urgence la situation  
des Dépenses d'Exploitation de votre Service pour  
le mois de Janvier 1943.

Je vous rappelle que la situation afférente à  
un mois M doit parvenir à la Comptabilité Générale  
le 5 du mois M + 2.

Le Chef des Subdivision  
de la Comptabilité Générale

Signé : LAGUIONIA

CHIFFREUR COMPTABLE

EN - 3218 0101

10 000

ICES FINANCIERS

SIOM CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

REAU des LIVRES

PARIS, le 19 MARS 1943

Monsieur le Chef

de la Subdivision de la Comptabilité  
n° 37 Service du Matériel et de la Traction  
Région d .....

Par facture n°..... de Janvier 1943, vous avez porté  
dit de la Comptabilité Générale une somme de.....  
tant la contrepartie de la majoration des mémoires  
stations aux autorités d'occupation au titre de la taxe  
s recettes accessoires.

vous rappelle que, conformément aux prescriptions  
ttes CGe3 Nos 113 et 122 des 10 et 16 Mars courant  
le Chef des Subdivisions de la Comptabilité Générale,  
éditions de cette nature doivent être imputés par vos  
au compte n° 4996.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales

Signé: LAGUIONIE

l'EST	Facture n° 241	Somme :	367 051,1	- 34 - 39 -
NORD	- CG. 26	-	145 767,1	- 34 - 39
SUD-OUEST	- n° 1099 <sup>Ba</sup>	-	117 297,6	- 34 - 39
SUD-EST	- 0145	-	233 961,-	- 34 - 39

S.N.C.F.

ICES FINANCIERS

SION CENTRALE  
PTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

EAU des LIVRES

CGe2 n° 38

Depuis 1938, la Comptabilité Générale établit chaque année une copie du Grand-Livre de la S.N.C.F., destinée à remplacer l'original dans le cas où il viendrait à être détruit par suite d'incendie ou de tout autre sinistre.

De même, les dépouilllements comptables établis chaque mois par les différents Services servent à confectionner des journaux auxiliaires qui en sont la copie à peu près textuelle.

Mais les mesures d'économie appliquées actuellement, tant sur le personnel que sur les fournitures de papier, ne nous permettent plus d'exécuter ces travaux dans les conditions habituelles.

C'est pourquoi nous avons envisagé de faire reproduire sur microfilm, dans vos ateliers, les différents documents qui doivent être obtenus en double.

M. BRÉCHOT, Inspecteur, a bien voulu, sur notre demande, faire procéder à un essai; l'épreuve obtenue a donné satisfaction.

Dans ces conditions, je pense que vous ne verrez pas d'inconvénient à vous charger du travail dont il s'agit, qui porte sur le nombre de pages suivant:

GRAND-LIVRE : 1700 à 1900 pages, à reproduire après l'arrêté de l'exercice, dans le courant du mois de Mai de chaque années; le premier tirage aurait lieu en Mai 1944.

DEPOUILLEMENTS COMPTABLES: 180 à 200 pages par mois pour les 11 premiers mois; 350 à 450 pages en Décembre, à reproduire mensuellement. Le premier tirage afférent à Janvier 1943, pourrait être fait fin Juillet; les suivants se succèderaient à une cadence accélérée.

Toutes les indications de détail seraient données, d'ailleurs, à l'agent chargé des tirages.

Il est bien entendu que le travail à effectuer par votre Service consisterait essentiellement dans la photographie des documents, leur reproduction sur papier n'étant réalisée qu'en cas de besoin.

Pour nous permettre de prendre toutes dispositions utiles, je vous serais obligé de vouloir bien nous faire connaître votre réponse dès que possible.

Le Chef de la Division Centrale  
de la Comptabilité Générale

MM. METTAS

ICES FINANCIERS

Paris, le 31 JUIL 1943

SION CENTRALE

PTABILITÉ GÉNÉRALE

DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

LEAU DES LIVRES

N° 39

Tous Services

En vue de s'assurer de la concordance  
re le solde des comptes dont la tenue in-  
be à votre Service et les écritures pas-  
s par la Comptabilité Générale, je vous  
ais obligé de me faire parvenir, dès  
rrêté des écritures du Mois de JUIN, un  
evé à fin du dit mois, des soldes de tous  
comptes ouverts dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dé-  
illement mensuel des opérations comptables",  
ra comprendre le report des soldes des  
rcices antérieurs.

IE

~~Le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité Générale.~~

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé: LAGUIONIE C.C.R. 34-112  
C.P. 34-112

	Ex.	M.T.	V.B.	
E	33-42	37-42	34-42	Caissse AL 34-42
n	33-42	37-42	35-42	Approv. 34-42
o	33-42	36-42	34-42	Retraites 34-42
S.O.	33-42	37-42	34-42	Finances 34-42
S.E	33-42	37-42	34-42	Comptes Div. 34-40
				Mandatent 34-40
				Bureau Cal 34-42
				Liquidation 34-42

S.N.C.F.

S. FINANCIERS

ion Centrale  
de la  
lité Générale

division  
tures Générales

au des Livres

e 2 n° 40

PARIS, le 31 JUIL 1943

M. le Chef de la Subdivision  
des Comptes divers 39  
42  
S<sup>o</sup> - du Mandatement  
39  
42

En vue de s'assurer de la concordance entre le  
solde des comptes dont la tenue incombe à votre  
ubdivision et les écritures passées par le Bureau  
es Livres, je vous serais obligé de me faire parvenir,  
ès l'arrêté des écritures du mois de JUIN, un relevé  
fin du dit mois, des soldes de tous les comptes  
uverts dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouillement  
ensuel des opérations comptables" devra comprendre  
e report des soldes des exercices antérieurs.

*R. L.* Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé: LAGUIONIE

PARIS, le 12 OCT 1943

S. N. C. F.

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale  
de la  
Comptabilité Générale

F<sup>2</sup> CGe<sup>2</sup> N<sup>o</sup> 41

27

Monsieur le Chef du Secrétariat  
des Services Financiers.

V/Réf.: Lettre F<sup>2</sup> S<sup>2</sup> n<sup>o</sup> 897, du 9 courant.

Objet : Besoins des Services en produits photographiques  
(demande formulée par le Service A).

Les besoins de la Comptabilité Générale en produits photographiques se réduisent, compte non tenu des tirages de quelques imprimés ou autres documents assurés pour son compte par la Subdivision de M. MASSIN, à la copie des "dépouilements" et du "Grand-Livre" obtenue par film, depuis le 1er janvier 1943, dans un but d'économie de papier.

Dans la réponse qu'il a faite à notre demande tendant à procéder au travail dont il s'agit, M. DUGAS a précisé qu'il prenait les dispositions utiles pour s'assurer un stock suffisant de film ; je lui donne, néanmoins, copie de la présente.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale,

Signd: ALADENISE

transmise à M. DUGAS,  
Chef du Service Technique  
de la Direction Générale,  
à suite à sa lettre OD n<sup>o</sup> 1413,  
à vouloir comprendre dans ses  
propres besoins la quantité de film  
nécessaire aux travaux de copie de  
la Comptabilité Générale qui portent  
sur un chiffre annuel d'environ  
4.000 pages.

PARIS, le 12 Octobre 1943  
Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale,

Signd: ALADENISE

ES FINANCIERS  
UN CENTRALE  
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE  
DES ECRITURES GÉNÉRALES  
DU DES LIVRES

PARIS, le 22 Décembre 1943

*Tous Services*

Ge<sup>2</sup> n° 42

Recu

En vue de s'assurer de la concordance, entre le solde des comptes dont la tenue incombe à votre Service et les écritures passées par la Comptabilité Générale, je vous serais obligé de me faire parvenir, dès l'arrêté des écritures du mois de Novembre, un relevé à fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouillement mensuel des opérations comptables" devra comprendre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales

Signé : BARBOT

Ex	M T	V.B	CCR	39 -
39-	39-	39-	C P	39 -
39-	39-	39-	Caisse AL	39 -
39-	39-	39-	App.	39 -
39-	39-	39-	Retr.	39 -
0	39-	39-	Fin.	39 -
0	39-	39-	Comp. Dir	40 43
E	39-	39-	Mand.	40 43
			Bancap	39 -
			Liq.	39 -

NATIONALE  
SCRITURE GÉNÉRALE

SCRITURES GÉNÉRALES

des LIVRES

PARIS, le 22 Décembre 1943

M. le Chef de la Subdivision

1<sup>o</sup>) des Comptes Divers 42  
2<sup>o</sup>) du Mandatement 42

n° 43

En vue de s'assurer de la concordance entre le solde des comptes dont la tenue incombe à votre Subdivision et les écritures passées par le Bureau des Livres, je vous serais obligé de me faire parvenir, dès l'arrêté des écritures du mois de Novembre, un relevé à fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouillement mensuel des opérations comptables" devra comprendre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef de la Subdivision

des Ecritures Générales

Signé : BARBOT

MERS

Paris, le 10 MARS 1944

LES  
GÉNÉRALES  
GÉNÉRALES

COPIE

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité  
du Service Matériel et Traction  
de la Région Sud-Ouest

ne sommes pas encore en possession de la  
des recettes et des dépenses d'exploit-  
chiffres arrondis au millier de francs)  
le janvier 1944.

La situation aurait dû nous parvenir le 5

nos permettre de donner en temps utile  
tats de janvier au Service du Budget,  
qui doivent être présentés au Conseil  
tration, je vous serais obligé de vouloir  
faire adresser la dite situation de  
ence par exprès.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé : LAQUIOUE

S.M.C.P.

PARIS, le 13 MARS 1944

## DR. JAMES FINCHES

tion Centrale  
de la  
Militia Générale

1180

Ge 2 n: 45

voir ci-dessous.

es Cm

Pour les trois premiers mois de 1944, vous aurez à m'adresser un seul dépouillement groupant les opérations pagées au cours du premier trimestre.

A partir du mois d'Avril, le rythme normal sera repris.

Le Chef des Subdivisions  
de la Comptabilité Générale,

f de la 3ème Section du Service Général-  
ice de l'Exploitation de la Région (toutes)  
f de la Subdivision de la Comptabilité  
ice M.T. de la Région (toutes Régions).  
f de la Subdivision de la Comptabilité  
ice V.B. de la Région (toutes Régions).  
f de la Subdivision de la Comptabilité  
ttes.

cteur de la Caisse de Prévoyance SNCF.  
cteur Divisionnaire chargé de la  
le maladie A.I.

du Service des Retraites

Service des Retraites.  
de la Subd. de la Gompt. d'

du Secrétaire du Service des Finances.

du Service des Approvisionn.

3  
p  
os cara **ES FINANCIERS**

ION CENTRALE  
STABILITÉ GÉNÉRALE

Paris, le 9 Mai 1944

ÉCRITURES GÉNÉRALES

EAU DES LIVRES

Wp Monsieur le Chef de la 3e Section  
du Service General  
Service de l'Exploitation de la Région  
SUD-EST

Nous ne sommes pas encore en possession de la  
tion des recettes et des dépenses d'exploitation  
(pas arrondis, au millier de francs) du mois  
de Mai 1944.

Cette situation aurait dû nous parvenir le 5 Mai.

**GE**

Pour nous permettre de donner en temps utile les  
Etats de Mars au Service du Budget, résultats qui  
peut être présentés au Conseil d'Administration, je  
serais obligé de vous faire adresser  
la situation de toute urgence par express.

Matières en  
nane ».

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

ES FINANCIERS

ON CENTRALE  
TABILITÉ GÉNÉRALE

S ÉCRITURES GÉNÉRALES

SAU DES LIVRES

PARIS, le 9 Mai 1944

n° 47

Monsieur le Chef  
de la 3<sup>e</sup> Section du Service Général  
Service de l'Exploitation  
de la Région OUEST

Dans la note explicative jointe à votre situation ; dépenses d'exploitation des mois de Décembre 1943, crédit de 0,418 figure à l'art. 8 § 2 avec la mention "Montant des matières en approvisionnement au 12.43 reporté sur l'Exercice 1944".

Je vous serais obligé de vouloir bien nous faire venir en vertu de quelles instructions cette opération a été effectuée.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONIE

ES FINANCIERS

DE CENTRALE  
ABILITÉ GÉNÉRALE

ÉCRITURES GÉNÉRALES

à vos LIVRES

N° 48

PARIS, le

7 JUIN 1944

Tous Services E, MT, VB.

(sauf V.B. Est et MT S.E.)

Pour nous permettre de donner en temps utile les  
ultats d'exploitation au Service du Budget, résultats  
sont présentés au Conseil d'Administration, il est  
inépensable que la situation des recettes et des  
masses (chiffres arrondis au millier de francs) affé-  
ré à un mois "M" nous parvienne ce 5 du mois "M + 2".

Or, nous ne sommes pas encore en possession de  
la situation du mois d'Avril.

Je vous serais obligé, en conséquence, de nous  
à remettre cette situation de toute urgence par  
télé, ou de vouloir bien nous faire connaître par  
un du courrier les motifs qui s'opposent à cet  
à.

Le Chef de la Subdivision  
des Écritures Générales

Signé : LAGHIONIE

LES FINANCIERS

ON CENTRALES  
ABILITÉ GÉNÉRALE

PARIS, le 12 Septembre 1944

ÉCRITURES GÉNÉRALES

U des LIVRES

12 n° 49

Monsieur le Chef de la Subdivision  
1<sup>o</sup>) des Comptes Divers  
2<sup>o</sup>) du Mandatement

En vue de s'assurer de la concordance entre  
le solde des comptes dont la tenue incombe à  
votre Subdivision et les écritures passées par  
le Bureau des Livres, je vous serais obligé de  
me faire parvenir, dès l'arrêté des écritures  
du mois de JUIN, un relevé à fin du dit mois,  
des soldes de tous les comptes ouverts dans vos  
livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de  
"Dépouillement mensuel des opérations comptables"  
devra comprendre le report des soldes des  
exercices antérieurs.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales.

Ne plus enoyer  
de mots aux Subdivisions  
de la Comptabilité générale  
Le Bureau Central est  
chargé de faire les soldes  
avec les différents bureaux  
d. de M. Leguérin  
13/9/44

PARIS, le 12 Septembre 1944

Tous Services

let n° 50

En vue de s'assurer de la concordance, entre le solde des comptes dont la tenue incombe à votre Service et les écritures passées par la Comptabilité Générale, je vous serais obligé de me faire parvenir, dès l'arrêté des écritures du mois de JUIN, un relevé à fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouillement mensuel des opérations comptables" devra comprendre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales,

Voir n° 42

DES FINANCIERS

ON CENTRALE  
TARITÉ GÉNÉRALE

S ÉCRITURES GÉNÉRALES

AU DES LIVRES

DU N° 51

PARIS, le 4 JUIN 1960

Tous Services

(Voir note n° 42)

En vue de s'assurer de la concordance entre le solde des comptes dont la tenu incombe à votre Service et les écritures passées par la Comptabilité Générale, je vous serai obligé de me faire parvenir, dès l'arrêté des écritures du mois de NOVEMBRE, un relevé à fin du dit mois, des soldes de tous les comptes ouverts dans vos livres.

Ce relevé, établi sur un imprimé de "Dépouillement mensuel des opérations comptables" devra comprendre le report des soldes des exercices antérieurs.

Le Chef de la subdivision  
des Écritures Générales.

Signé : LAGUIONIE

INCE

PARIS, le 24 AVRIL 1945

CGe 2 n° 52

Monsieur le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales

CGe 2 n° 52

Hier, 23 Avril, vers onze heures, Madame PIERSON, auxiliaire préposée au service de bureau, entrant chez Monsieur KUHNE, a été blessée au pied ~~échelle~~ par un clou qui se trouvait coincé entre deux lames de parquet.

L'accident n'a pas eu de témoin.

Madame PIERSON, qui n'avait pas cessé son travail, est allée ce matin à la visite médicale. Le Médecin, tout en lui accordant un repos de quatre jours, lui a prescrit de se présenter, cet après midi, à la consultation du Docteur CHASTANG, chirurgien.

LE CHEF DU BUREAU DES ECRITURES

Signé : THIÉBAULT

N.C.F.

Paris, le 18 MAI 1945

sion Centrale  
de la  
bilité Générale

COPIE

Ge 2 N° 54

Monsieur, le Chef de la 3ème Section de la  
Division du Service Général du Service d'  
l'Exploitation de la Région du Sud-Ouest

Objet. - Comptabilisation des indemnités  
pour pertes, retards et avaries  
payées en 1945 au titre de l'exer-  
cice 1944.

A l'appui de votre situation des recettes  
dépenses d'exploitation du mois de mars  
5, vous avez donné l'explication de la  
situation anormale des paragraphes 1 et 2  
l'article 15 du Chapitre II des dépenses.  
Cette position serait due à un redressement  
effectué pour retirer des paragraphes en  
se les règlements litigieux afférents à  
l'exercice 1944 et comptabilisés à tort en  
mars 1945.

S'il en était bien ainsi, le solde des  
recettes, représentant les dépenses afférentes  
à l'exercice 1945, devrait être débiteur  
tout au moins nul; or il est créditeur, ce  
qui montre, manifestement, qu'une autre cause  
est en jeu.

Aussi, je vous prie de me donner, dès qu'il  
aura été possible, les explications complémentaires  
qui sont nécessaires.

Le Chef de la Subdivision des Ecritures  
Générales,

Signé : LAGUIONNIER

S.N.C.F.

PARIS, le 2 AOUT 1945

Service de la  
abilité Générale  
t des Finances  
vision Centrale  
de la  
abilité Générale

Subdivision  
ritures Générales  
au des Livres

CGe2 N° 55

Tout Service comptable  
(Réf. ci-joint)

En vue de s'assurer de la concordance  
re le solde des comptes dont la tenue in-  
ne à votre Comptabilité et les écritures  
sées par la Comptabilité Générale, je vous  
ais obligé de me faire parvenir, dès  
rrêté des écritures du mois de juin  
S, un relevé, à fin du dit mois, des  
ies de tous les comptes ouverts dans vos  
res.

Ce relevé, établi sur un imprimé de  
ouillement mensuel des opérations compta-  
", devra comprendre le report des soldes  
exercices antérieurs.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales,

Signé : BARBOT

Juillet 1945)

C.G.80

S.N.C.F.

PARIS, le 19 DECEMBRE 1945

rvice de la  
ilité Générale  
les Finances  
sion Générale  
de la  
ilité Générale

Subdivision Monsieur le Chef de la Subdivision  
tures Générales de la Comptabilité du Service du  
des Livres Matériel et de la Traction  
des ~~Exploitation~~, de la Vente,  
N° 56 (toutes Régions)  
MM. les .....

En vue de s'assurer de la concordance  
le solde des comptes dont la tenue in-  
a votre Comptabilité et les écritures  
s par la Comptabilité Générale, je vous  
obligé de me faire parvenir, dès  
ité des écritures du mois d ~~NOVEMBRE~~  
un relevé, à fin du dit mois, des  
de tous les comptes ouverts dans vos

Le relevé, établi sur un imprimé de  
ulement mensuel des opérations compta-  
devra comprendre le report des soldes  
ercices antérieurs.

Le Chef de la Subdivision  
des Ecritures Générales,

BBM : TANGOTTE

illet 1945)

C.G.800